



Les Délégués du Personnel CGT Capgemini DEMS

M le directeur des Ressources Humaines

M. Emmanuel Rétif
Bâtiment Aéroпарк

3 chemin Laporte

31300 Toulouse

Toulouse, le 14 11 2019

Copie : Monsieur Olivier Emorine, Inspection du travail, les délégués du personnel CGT du périmètre Midi-Pyrénées, la CGT Capgemini

Objet : 5^{ème} semaine de Congés Payés et votre communication du 14/11/2019

Monsieur le directeur des ressources humaines,

Les salariés sont toujours dans l'attente d'une communication de votre part concernant le jugement du TGI de Nanterre le 5 novembre dernier qui annule la décision que vous avez diffusée, via la note sur le temps de travail 2019 du 14 mars 2019, d'imposer, à tort, la 5ème semaine congés payés, du 26 décembre au 2 janvier prochain .

En effet, votre communication ce jour, demandant aux salariés les "*prévisionnels de production et congés*", ne dit pas explicitement que la 5ème semaine de congés payée n'est plus imposée. Les salariés ne sont toujours pas officiellement au courant de cette annulation et qu'ils sont libres d'utiliser ces jours comme le reste de leurs congés payés.

De même, lors de la réunion des Délégués du Personnel qui s'est tenue le 24 septembre dernier, à la réclamation des Délégués du Personnel CGT :

Réclamation CGT-MP-2019-09-24 : A partir de quelle date, les RTT employeurs non imposés seront à la disposition des salariés ?

La direction a répondu :

« Dans l'attente d'une décision de justice relative à un contentieux engagé par le CE et une organisation Syndicale envers l'entreprise Capgemini DEMS France, portant sur la 5ème semaine de Congés Payés imposée en fin d'année, la décision de la Direction de libérer les RTT employeurs ne sera pas communiquée avant la semaine 45 ».

Nous sommes fin de semaine 46 et nous n'avons toujours pas de réponse : à quelle date les RTT employeurs seront disponibles ? Nous vous rappelons qu'au 1^{er} janvier 2020, ils seront perdus.

Les salariés ont besoin de ces informations pour savoir combien de jours ils doivent poser puisque vous leur imposez de le faire "**dès à présent et impérativement dans l'outil dédié MyRhoom**".

Ils ne savent même pas si des RTT Employeurs vont être imposés ou rendus et si la 5ème semaine est imposée ou pas.

La phrase "**Cette demande viendra compléter tout RTT Employeur planifié sur la période par votre manager**" est ambiguë et ne permet pas de savoir si cela concerne des RTT employeurs déjà imposés ou qui vont l'être.

Cette communication, manquant de clarification et ambiguë tout en étant très autoritaire, plonge les collègues dans un trouble qui pourrait être évité par une communication plus précise.

Ils sont nombreux à nous faire part de leurs interrogations et inquiétudes.

D'autant que des projets nous remontent que des managers ont déjà demandé oralement à leur équipe de poser de congés payés durant la semaine du 26 décembre au 2 janvier, abusant ainsi de leur lien de subordination.



En conséquence :

Nous vous demandons :

- De communiquer dans les meilleurs délais, sur la 5ème semaine de congés payés afin de reprendre votre mail du 14 mars dernier : (pour mémoire : « *En ce qui concerne la période des Fêtes de fin d'année durant laquelle la grande majorité de nos clients ferment ou ont une activité réduite, l'ensemble des équipes devra poser la 5ème semaine de congés payés du jeudi 26 décembre 2019 au jeudi 2 janvier 2020 inclus.* »).
- De répondre à la réclamation des Délégués du Personnel : *Réclamation CGT-MP-2019-09-24 concernant la libération des RTT employeurs non imposés.*
- De prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter que des salariés soient victimes de pressions et d'intimidations visant à leur faire poser des congés payés alors qu'aucune disposition légale ne les y oblige désormais.

Si nous pouvons comprendre le besoin que vous semblez éprouver de connaître les prévisionnel de production suite à cette décision de justice (qui par ailleurs aurait pu être évitée avec davantage de dialogue social de la part de la direction), en revanche nous ne pouvons accepter que les seules réponses apportées soient la désinformation, l'intimidation ou l'abus d'autorité qui sont à l'opposé des valeurs affichées du groupe Capgemini

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les Délégués du Personnel CGT Capgemini DEMS